

GUIDE POUR LES INSCRIPTIONS 2024-2025

ATELIERS MUSIQUE ET HANDICAP AU TITRE D'UNE STRUCTURE

POUR REMPLIR LE FORMULAIRE :

Merci de bien vouloir compléter soigneusement les rubriques suivantes :

- Adresse de facturation
- Adresse de résidence des élèves
- Les coordonnées du / des référent(s) pédagogique(s) en indiquant en particulier un mail et un numéro de portable, moyens privilégiés pour vous avertir en cas d'annulation de cours.

L'ORGANISATION DES COURS :

- > **Les groupes** peuvent être limités à 6 élèves afin d'offrir à chacun des conditions d'accueil satisfaisantes et un suivi pédagogique de qualité.
- > **Les cours** sont organisés en séances de 45 mn à 1h sur une partie de l'année ou sur l'année entière, en fonction des projets, du profil des groupes et du nombre de demandes à satisfaire. Il s'agit d'une pratique musicale accessible à partir de 7 ans, avec une pédagogie personnalisée et des outils appropriés.
- > Les élèves doivent systématiquement être accompagnés par un responsable référent. Celui-ci s'assure de la présence effective du professeur et de la reprise des élèves à l'heure de fin du cours. Il s'engage à rester présent durant toute la durée du cours pour prendre en charge des élèves en cas de besoin. Nous vous remercions de signaler toute absence à l'administration.
- > Toute absence prévue d'un enseignant ou tout report de cours vous seront signalés dans les meilleurs délais, par voie écrite de préférence (mail, sms). En cas d'annulation imprévue d'un cours, l'administration s'efforcera de prévenir la personne référente par le moyen le plus approprié (mail, texto, téléphone) sans que cela ne constitue une obligation impérative. Les absences des professeurs et les changements de salle sont également notés sur le tableau blanc devant l'accueil.

POUR DÉPOSER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

Formulaire complété à déposer **entre le lundi 03 juin et le samedi 08 juin 2024,** uniquement **dans la boîte aux lettres externe** du Conservatoire.

Les demandes d'inscription seront traitées en fonction de l'ensemble des dossiers reçus. Ainsi, les groupes ou élèves ayant déjà bénéficié de plusieurs années de cours au conservatoire, pourront ne pas être considérés comme prioritaires pour laisser la place aux nouveaux inscrits.

Merci de vérifier attentivement votre formulaire, tout formulaire incomplet sera systématiquement retourné et occasionnera des échanges supplémentaires ainsi qu'un retard de traitement.

LES DATES À RETENIR :

- > Au début du mois de septembre, un courrier vous précisera la confirmation de l'inscription et/ou inscription sur liste d'attente.
- > Les cours reprendront à partir du lundi 09 septembre 2024. L'enseignant prendra contact avec vous avant la première séance pour établir vos créneaux horaires de cours.

FACTURATION :

Nous vous rappelons que les élèves des structures ne sont redevables que des frais de dossiers qui s'élèvent à 17 € par élève. Après confirmation de votre inscription par le secrétariat, ces frais sont dus et ne sont pas remboursables. Une facture vous sera adressée après les vacances de la Toussaint, aucun paiement ne pourra être accepté avant.